Commissariat à l'information du Canada

2013-2014

**Rapport ministériel sur le rendement**

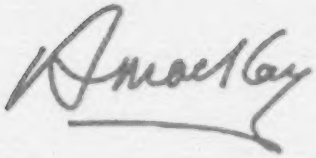

L'honorable Peter Gordon MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

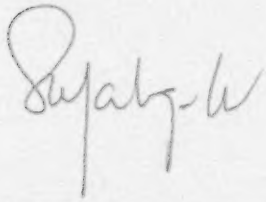

Suzanne Legault
Commissaire à l'information du Canada

Commissariat à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Téléphone (sans frais) : 1-800-267-0441
Télécopieur : 819-994-1768

Courriel : general@ci-oic.gc.ca
Site Web: www.ci-oic.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2014
N° au catalogue : IP1/2014F-PDF
ISSN 2368-2965

## Table des matières


Avant-propos ..... iii

Message de la commissaire ..... 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation ..... 2

- Profil de l'organisation ..... 2
- Contexte organisationnel ..... 2
- Dépenses réelles ..... 7
- Tendances au chapitre des dépenses ministérielles ..... 8
- Budget des dépenses par crédit voté ..... 9

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique ..... 10

- Résultat stratégique ..... 10
- Programme ..... 10
- Services internes ..... 12

Section III : Renseignements supplémentaires ..... 15

- Faits saillants des états financiers ..... 15
- États financiers ..... 17
- Dépenses fiscales et évaluations ..... 17

Section IV : Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation ..... 18

Annexe : Définitions ..... 19

Notes de fin de document ..... 22

## Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

## Message de la commissaire

Pour qu'un système d'accès à l'information fonctionne bien, la législation existante doit être à jour, l'administration saine et la surveillance rigoureuse. Sans ces fondements, le droit d'accès à l'information détenue par les institutions fédérales est compromis.

Lorsque j'ai été nommée commissaire à l'information en 2010, je me suis engagée à protéger le droit d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* en fournissant un service exemplaire aux plaignants ainsi qu'en contribuant à la conception d'un système d'accès de premier plan.

Comme le démontre le *Rapport ministériel sur le rendement*, le Commissariat a, une fois de plus, en 2013-2014, satisfait à ces obligations. J'ai réglé plus de plaintes qu'au cours des trois exercices précédents, en plus d'avoir amélioré la productivité et poursuivi de nombreuses affaires judiciaires, notamment un renvoi sans précédent à la Cour fédérale.

Toutefois, comme l'indiquent les rapports antérieurs, cette réussite laisse une fausse impression sur les énormes défis qu'a dû surmonter le Commissariat au cours des dernières années. Le nombre de nouvelles plaintes reçues a augmenté de 30 % en 2013-2014. Cette hausse a eu lieu après un accroissement de 9 % en 2012-2013. Cette charge de travail accrue survient dans un contexte d'importantes contraintes financières, lesquelles ont des répercussions considérables sur mon budget. Les résultats de fin d'exercice 2013-2014 montrent que la période de flexibilité financière du Commissariat est bel et bien terminée; seulement 37 000 $ (0,2 %) de mon budget n'ont pas été utilisés.

Comme le volume de plaintes reçues ne montre aucun signe d'essoufflement, et sans aucune marge de manœuvre budgétaire, il devient de plus en plus difficile, voire impossible, d'aller au-devant de la demande et de répondre rapidement aux plaignants. Ce manque a donné lieu à un délai d'environ six mois entre le dépôt d'une plainte de refus et son affectation à un enquêteur. Sans compter que l'an prochain, je devrai inclure les augmentations salariales dans mon budget. J'ai bien peur que le Commissariat ait atteint sa limite budgétaire.

Il est de ma responsabilité de signaler au gouvernement et au Parlement les risques auxquels le Commissariat fait face. Sans financement supplémentaire, je ne serai plus en mesure d'accomplir mon mandat de façon responsable et d'assurer le respect total des droits d'accès à l'information des Canadiens. Ainsi, j'ai l'intention de solliciter le soutien du Conseil du Trésor afin d'obtenir le financement nécessaire.

Une surveillance indépendante et rigoureuse est à la base d'un système d'accès à l'information efficace. Je suis déterminée à continuer d'accomplir mon mandat au meilleur de mes capacités et à remplir mon rôle en tant que protectrice des droits d'accès à l'information au Canada.

# Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

## Profil de l'organisation

**Commissaire :** Commissaire à l'information du Canada

**Portefeuille ministériel :** Justice

**Instruments habilitants :** *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.C. [1985], ch. A-1)

**Année d'incorporation ou de création :** 1983

Le Commissariat à l'information du Canada (le Commissariat) fait partie du portefeuille de la Justice. À ce titre, le ministre de la Justice est responsable de l'organisation (conformément à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*) et soumet le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement* du Commissariat au président du Conseil du Trésor pour dépôt au Parlement.

## Contexte organisationnel

### Raison d'être

La commissaire à l'information du Canada relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Le Commissariat à l'information du Canada veille au respect des droits que la *Loi sur l'accès à l'information* confère aux demandeurs, ce qui, en fin de compte, favorise la transparence et la responsabilisation à l'échelle du gouvernement fédéral[1].

### Responsabilités

Le Commissariat est un organisme public indépendant créé en 1983 en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (*Loi*). La principale responsabilité du Commissariat consiste à mener des enquêtes de manière efficace, équitable et confidentielle sur les plaintes déposées contre les institutions fédérales concernant leur façon de traiter les demandes d'accès à l'information. Le Commissariat s'efforce de maximiser la conformité à la *Loi*, tout en favorisant la divulgation de l'information du secteur public en utilisant toute la gamme d'outils, d'activités et de pouvoirs qui sont à la disposition de la commissaire.

Le Commissariat privilégie le recours à la médiation et à la persuasion afin de résoudre les plaintes. Ainsi, le Commissariat accorde aux plaignants, aux responsables d'institutions fédérales et aux tiers concernés par les plaintes une possibilité raisonnable de présenter leurs observations. Au nom de la transparence et de la reddition de comptes, le Commissariat encourage les institutions à divulguer leur information dans le cadre de leurs activités courantes et à respecter le droit des Canadiens de demander et d'obtenir des renseignements. Le Commissariat porte des

affaires devant la Cour fédérale pour veiller à ce que la *Loi* soit correctement appliquée et interprétée afin de maximiser la divulgation de l'information.

Le Commissariat soutient également la commissaire dans son rôle consultatif auprès du Parlement et des comités parlementaires sur toutes les questions se rapportant à l'accès à l'information. Il fait la promotion active d'un plus grand accès à l'information au Canada au moyen d'initiatives ciblées comme la Semaine du droit à l'information et d'un dialogue constant avec les Canadiens, le Parlement et les institutions fédérales[2].

Le schéma suivant illustre la structure organisationnelle du Commissariat.

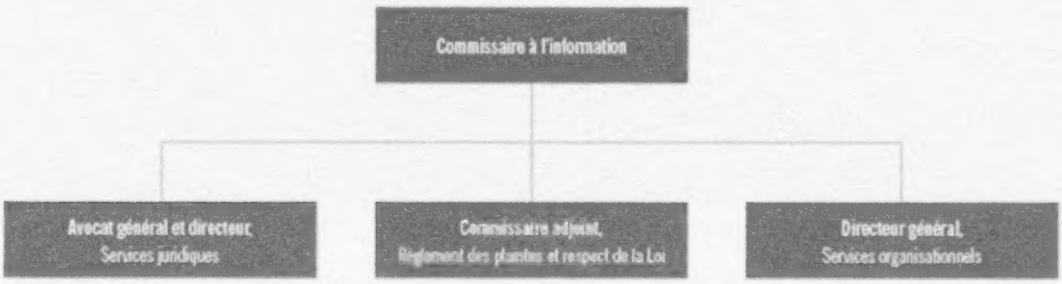


Les **Services juridiques** représentent la commissaire devant les tribunaux et offrent des conseils juridiques relativement aux enquêtes, ainsi qu'aux questions législatives ou administratives. Ils suivent de près une gamme de dossiers qui pourraient avoir des incidences sur le mandat du Commissariat et sur l'accès à l'information en général. Ils offrent également du soutien aux enquêteurs en leur fournissant des outils de référence à jour et adaptés à leurs besoins concernant l'évolution de la jurisprudence.

La **Direction du règlement des plaintes et du respect de la Loi** enquête sur les plaintes individuelles concernant le traitement des demandes d'accès, mène des activités de règlement des différends et émet des recommandations officielles à l'intention des institutions, au besoin. Elle évalue également la conformité des institutions fédérales à leurs obligations et effectue des enquêtes et des analyses systémiques.

Les **Services organisationnels** assurent un leadership stratégique et institutionnel en matière de planification, reddition de comptes, communications, ressources humaines, gestion financière, services de sécurité et administratifs, audit interne et évaluation, ainsi qu'en technologie et gestion de l'information. Ils dirigent les relations externes avec un large éventail d'intervenants, notamment le Parlement, les gouvernements et les représentants des médias. Ils sont également responsables de la gestion des programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels du Commissariat.

## Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

**1. Résultat stratégique :** Les droits des demandeurs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés[3].

**1.1 Programme :** Respect des obligations liées à l'accès à l'information

**Services internes**

## Priorités organisationnelles

Voici les priorités organisationnelles du Commissariat pour 2013-2014, telles qu'elles sont établies dans le plan stratégique de ce dernier pour 2011-2014.

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| Service exemplaire aux Canadiens | En cours | Respect des obligations liées à l'accès à l'information |
| **Sommaire des progrès** | | |
| Le Commissariat a respecté cette priorité en réglant 1 789 dossiers en 2013-2014, soit 10 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Toutefois, vu la hausse de 30 % du nombre de plaintes par rapport à 2012-2013, l'inventaire de plaintes a augmenté de 16 %; il s'agit de la première augmentation depuis les cinq dernières années. Le Commissariat a réglé plus de plaintes en neuf mois en 2013-2014 (63 %) qu'elle ne l'avait fait en 2012-2013 (57 %). Cela confirme la tendance d'accélération des enquêtes observée depuis 2011-2012. Le délai médian de règlement de tous les dossiers fermés en 2013-2014, mesuré à partir de la date à laquelle les dossiers étaient assignés à un enquêteur, était de 90 jours. | | |

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| Régime d'accès à l'information de premier plan | En cours | Respect des obligations liées à l'accès à l'information |
| **Sommaire des progrès** | | |
| En 2013-2014, la commissaire a publié deux rapports spéciaux au Parlement : le premier sur les répercussions de la messagerie instantanée sur l'accès à l'information et le second sur l'ingérence dans le traitement des demandes d'accès. Ces rapports présentaient les recommandations de la commissaire en réponse aux constatations de ses enquêtes, dont la modification de la *Loi sur l'accès à l'information* ainsi que l'amélioration des formations et des politiques des institutions. La commissaire a continué de partager son point de vue avec le gouvernement à propos des différents enjeux en lien avec l'accès à l'information. Elle a rencontré le président du Conseil du Trésor du Canada pour discuter des différentes manières d'améliorer le rendement du système fédéral d'accès à l'information, plus particulièrement le cas des 20 institutions qui représentent environ 90 % des demandes d'accès reçues chaque année, de la pénurie actuelle de professionnels de l'accès à l'information et de la nécessité d'un leadership | | |

institutionnel pour assurer une conformité maximale avec la *Loi*. Elle a fourni au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada des commentaires de fond solides sur les modifications proposées à la Politique sur l'accès à l'information. La commissaire a également porté un certain nombre de questions de droit d'accès devant les tribunaux.

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| Un milieu de travail exceptionnel | En cours | Respect des obligations liées à l'accès à l'information<br>Services internes |

**Sommaire des progrès**

La commissaire a lancé un nouveau plan intégré des ressources humaines en 2013. Ce plan fixe des priorités claires pour les recrutements à venir afin d'attirer les meilleurs candidats pour aider la commissaire à atteindre ses objectifs. Avec ses gestionnaires, la commissaire a également mis à jour le programme de gestion du rendement de l'organisation, en établissant notamment des cibles de rendements précises ainsi que des exigences en matière de connaissances et de compétences pour les enquêteurs. Le nouveau Code de valeurs et d'éthique du Commissariat à l'information du Canada, qui complète le Code de valeurs et d'éthique du secteur public et s'y conforme, énonce les valeurs et les comportements que tous les membres du personnel de l'organisation doivent afficher. À la fin de janvier 2014, le Commissariat a déménagé ses locaux dans un espace aménagé selon la nouvelle norme Milieu de travail 2.0 visant à regrouper des espaces de bureau.

## Analyse des risques

### Principaux risques

| Risque | Stratégie d'atténuation du risque | Lien à l'architecture d'alignement des programmes |
|---|---|---|
| Situation changeante des plaintes : l'augmentation du nombre de plaintes observée en 2012-2013 pourrait se poursuivre, mettant à rude épreuve la capacité des enquêteurs et entraînant une augmentation du nombre des plaintes de l'inventaire après les baisses successives observées depuis plusieurs années. | • Avons ciblé les principaux groupes de plaintes (par exemple : par institution, problème ou complexité)<br>• Avons effectué un suivi attentif des dossiers<br>• Avons favorisé la collaboration avec les institutions pour garantir un traitement plus fluide et rapide des dossiers<br>• Avons continué à ajuster les processus d'enquête<br>• Avons lancé un programme complet de gestion du rendement | Respect des obligations liées à l'accès à l'information |

| | | |
|---|---|---|
| Situation financière : les mesures permanentes de réduction budgétaire nuiraient grandement à la capacité de l'organisation d'aider la commissaire à remplir son mandat. | • Avons surveillé attentivement les budgets et les dépenses<br>• Avons mis en place une fonction d'évaluation interne<br>• Avons pris des décisions d'embauche économiques | Services internes |
| Effectif : l'organisation connaîtrait un taux élevé de roulement de personnel en raison du déménagement des bureaux et d'autres facteurs. | • Avons lancé un nouveau plan de ressources humaines intégré<br>• Avons mené à bien des activités de dotation rapidement et activement | Respect des obligations liées à l'accès à l'information<br>Services internes |

En 2013-2014, le travail d'enquête de la commissaire a été marqué par une augmentation de 30 % des nouvelles plaintes par rapport à 2012-2013. Les nouvelles plaintes à propos de questions administratives, comme les retards et les frais, ont augmenté de 54 %. Cette hausse survient après une augmentation de 42 % de ce type de dossiers en 2012-2013[4]. Tel que l'a mentionné la commissaire, ces augmentations, combinées à la composition de l'éventail des plaintes reçues, montrent que, malgré les signes penchant vers une amélioration à l'échelle du système, certaines institutions ont de la difficulté à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

La charge de travail croissante s'est traduite par une augmentation de l'inventaire des plaintes pour la première fois en cinq ans, et ce, malgré que la commissaire ait réglé un nombre encore jamais égalé de plaintes en trois ans. De plus, le budget de la commissaire a subi des incidences de 9 % depuis 2009, en raison de diverses compressions budgétaires et d'autres mesures. Au cours des derniers exercices, le Commissariat gérait ses ressources limitées de façon à accorder le maximum de fonds au programme et attribuait les fonds inutilisés de chaque exercice en conséquence. Toutefois, en 2013-2014, l'organisation disposait seulement d'un montant de 37 000 $ de fonds inutilisés. Par conséquent, la commissaire n'a plus la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour répondre aux situations changeantes, notamment la possibilité d'embaucher des enquêteurs supplémentaires afin de répondre à la demande croissante de plaintes. Ce manque a donné lieu à un délai de 173 jours (près de six mois) entre le moment où une plainte de refus était déposée et le moment où elle était assignée à un enquêteur.

Parallèlement, ces facteurs ont mis en péril la capacité de la commissaire à protéger les droits à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Bien que les stratégies de réaction aux risques mises en œuvre par le Commissariat étaient appropriées et efficaces en 2013-2014, l'augmentation du nombre de plaintes et les pressions financières constantes signifient que les risques s'aggraveront et qu'il n'y aura pas de solution immédiate possible (pour de plus amples

renseignements à ce sujet, consulter « Analyse du rendement et leçons retenues », à la Section II).

Au début de l'exercice, on craignait également que le déménagement des bureaux, qui a eu lieu à la fin de janvier 2014, entraînerait le départ de certains employés en raison des inconvénients du transport quotidien ou d'autres problèmes. Toutefois, les départs ne se sont pas avérés aussi nombreux que ce que l'on craignait.

## Dépenses réelles

### Ressources financières budgétaires (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) |
|---|---|---|---|---|
| 14 529 853 | 14 529 853 | 15 342 798 | 15 305 093 | 775 240 |

### Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (réel moins prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 93 | 89 | (4) |

### Sommaire du rendement budgétaire pour le résultat stratégique et le programme (dollars)

| Résultat stratégique, programme et Services internes | Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Résultat stratégique : Les droits des demandeurs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés. | | | | | | | | |
| Respect des obligations liées à l'accès à l'information | 9 165 993 | 9 165 993 | 8 624 739 | 8 624 739 | 9 978 938 | 9 961 251 | 9 179 989 | 8 756 961 |
| Services internes | 5 363 860 | 5 363 860 | 2 576 221 | 2 576 221 | 5 363 860 | 5 343 842 | 3 112 691 | 3 890 869 |
| **Total** | 14 529 853 | 14 529 853 | 11 200 960 | 11 200 960 | 15 342 798 | 15 305 093 | 12 292 680 | 12 647 830 |

Pour en savoir davantage sur les dépenses du Commissariat, consulter « Tendances au chapitre des dépenses ministérielles » ci-après.

Le Programme unique du Commissariat ainsi que les dépenses connexes s'inscrivent dans le secteur de dépenses des affaires gouvernementales dans le Cadre pangouvernemental, et sont conformes au résultat suivant du gouvernement du Canada : Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens[5].

## Tendances au chapitre des dépenses ministérielles

L'augmentation des dépenses en 2013-2014, par rapport à 2012-2013, est principalement attribuable au déménagement obligatoire des bureaux du Commissariat d'Ottawa à Gatineau.

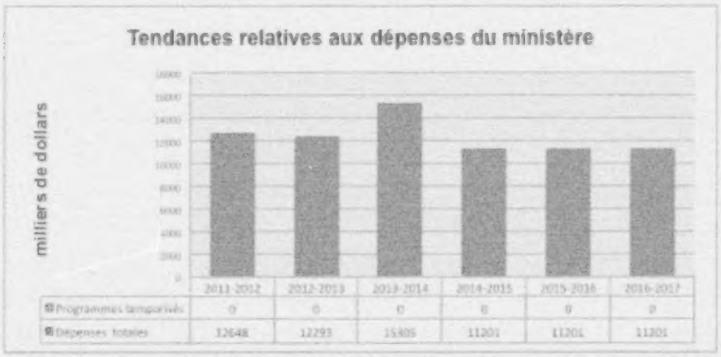


En 2013-2014, le Commissariat a pleinement utilisé ses ressources limitées, soit le total des crédits attribués de 15 millions de dollars, les fonds inutilisés ne représentant que 37 000 $ ou 0,2 %. Le budget de la commissaire a subi des incidences de 9 % depuis 2009, en raison de diverses compressions budgétaires et d'autres mesures.

Les dépenses prévues pour les exercices 2014-2015 à 2016-2017 seront inférieures aux dépenses réelles de 2013-2014. Cette différence s'explique en grande partie par la hausse du montant à appliquer à la réduction budgétaire exigée dans le Budget 2012 et, à compter de 2014-2015, par le remboursement étalé sur 15 ans du prêt de 2,6 millions de dollars obtenu pour financer le déménagement. L'achèvement de la stratégie de renouvellement des systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information pendant l'exercice 2013-2014 est également un facteur qui contribue à la baisse des dépenses.

Le graphique présenté plus haut ne comprend pas les répercussions du gel des dépenses de fonctionnement annoncé lors du discours du Trône 2013. Cela signifie que le Commissariat devra absorber les augmentations de salaire pendant deux exercices, ce qui entraînera une réduction des ressources affectées aux enquêtes.

## Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives du Commissariat, consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (sous ministère de la Justice)[6].

# Section II : Analyse des programmes par résultats stratégiques

## Résultat stratégique

Les droits des demandeurs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés[7].

## Programme

Respect des obligations liées à l'accès à l'information

### Description

La *Loi sur l'accès à l'information* est l'autorité législative en vertu de laquelle la commissaire à l'information exerce ses activités de surveillance qui sont les suivantes : faire enquête sur les plaintes des demandeurs; examiner le rendement des institutions gouvernementales; transmettre les résultats des enquêtes/examens et les recommandations aux plaignants, aux institutions gouvernementales et au Parlement; assurer la mise en application grâce au contrôle judiciaire; et offrir des conseils au Parlement sur des questions d'accès à l'information. Le Commissariat appuie la commissaire dans la réalisation de ces activités.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014 |
|---|---|---|---|---|
| 9 165 993 | 9 165 993 | 9 978 938 | 9 961 251 | 795 258 |

### Ressources humaines (ETP)

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 70 | 65 | (5) |

Résultats du rendement

| Résultat attendu | Indicateurs de rendement | Cibles | Résultats réels |
|---|---|---|---|
| Les Canadiens profitent d'une résolution rapide des plaintes relatives au traitement d'une demande d'accès à l'information par une institution fédérale. | Pourcentage de plaintes administratives réglées dans un délai de 90 jours | 85 % | 68 %* |
| | Pourcentage de plaintes prioritaires/à résolution rapide réglées dans un délai de six mois | 75 % | 65 %* |
| Les institutions satisfont à leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et prennent des mesures pour régler les problèmes institutionnels et systémiques en matière d'accès à l'information. | Pourcentage des recommandations issues d'enquêtes qui sont adoptées | 95 % | 99 % |
| | Pourcentage des recommandations formulées dans les fiches de rendement et à la suite d'enquêtes systémiques qui sont adoptées | 80 % | La commissaire n'a pas produit de fiches de rendement en 2013-2014. La seule enquête systémique réalisée (sur la messagerie instantanée) a donné lieu à trois recommandations, que le président du Conseil du Trésor a refusé de mettre en œuvre. |

* À partir de la date à laquelle les dossiers sont assignés aux enquêteurs.

## Analyse du rendement et leçons retenues

En trois ans, la commissaire a réglé un nombre de plaintes jusque-là inégalé. Dans l'ensemble, le délai de règlement médian d'une plainte (mesuré à partir de la date de dépôt de la plainte) a diminué de trois semaines par rapport à 2012-2013. Le délai médian de règlement des dossiers à partir de la date à laquelle les dossiers sont assignés à un enquêteur était de 90 jours.

Bien que la proportion des plaintes administratives réglées en moins de 90 jours ait connu une légère baisse par rapport à 2012-2013, le nombre réel des enquêtes menées a augmenté de 137 ou 41 %. Le pourcentage des dossiers prioritaires ou pour refus d'accès précoce réglés en moins de six mois est demeuré stable.

Une fois de plus, les institutions ont accepté la grande majorité des recommandations formulées par la commissaire à la suite des enquêtes. La commissaire a également réalisé une enquête

systémique sur les répercussions de la messagerie instantanée sur l'accès à l'information ainsi qu'une étude sur les allégations d'ingérence dans le traitement des demandes[8].

À la fin de mars 2014, la commissaire a interjeté appel d'une décision de la Cour fédérale concernant une longue prorogation de délai par la Défense nationale. Elle a également poursuivi de nombreuses affaires judiciaires portant sur la divulgation de renseignements de tiers par des institutions. En outre, pour la première fois, la commissaire a renvoyé une question juridique devant la Cour fédérale aux fins de décision.

Dans l'ensemble, le programme a connu un grand succès au cours de l'exercice. Toutefois, il sera plus difficile de maintenir ce rendement au cours du prochain exercice en raison de certaines circonstances. Étant donné l'insuffisance des ressources pouvant être affectées à l'embauche d'enquêteurs supplémentaires, il n'est pas rare que la commissaire se voie dans l'impossibilité d'assigner des dossiers aux enquêteurs sans délai. Comme les Services organisationnels fonctionnent déjà avec un nombre minimal d'employés, la commissaire ne dispose d'aucune autre ressource interne à allouer aux enquêtes. Qui plus est, après quelques années de très petits montants de fonds inutilisés, soit un excédent de 37 000 $ (0,2 %) à la fin de l'exercice 2013-2014, la commissaire se trouve dans une impasse pour ce qui est d'accroître sa capacité en vue de garantir qu'elle pourra continuer à régler un nombre suffisant de dossiers chaque année et à renvoyer toutes les questions essentielles devant les tribunaux afin de remplir son mandat de façon efficace et de protéger les droits à l'information en vertu de la *Loi*.

## Services internes

### Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services des gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

| Budget principal des dépenses 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2013-2014 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 | Écart (dépenses prévues contre dépenses réelles) 2013-2014 |
|---|---|---|---|---|
| 5 363 860 | 5 363 860 | 5 363 860 | 5 343 842 | (20 018) |

Ressources humaines (ETP)

| Prévu 2013-2014 | Réel 2013-2014 | Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014 |
|---|---|---|
| 23 | 24 | 1 |

### Analyse du rendement et leçons retenues

Le groupe des Services organisationnels a procédé au déménagement des bureaux de l'organisation à la fin de janvier 2014 et a effectué le suivi de ce changement une fois les employés installés dans les nouveaux locaux. Les Services organisationnels ont également lancé un nouveau programme de gestion du rendement, un plan de ressources humaines ainsi qu'un code de valeurs et d'éthique pour le Commissariat.

En 2013-2014, le Commissariat a mis en place une fonction d'évaluation interne. Un nouveau plan exhaustif décrit les audits et les évaluations axés sur les risques qui auront lieu de 2014 à 2018[9]. Au cours de l'exercice, les Services organisationnels ont aussi apporté leur soutien au comité d'audit et d'évaluation. Enfin, le Commissariat a fait l'objet d'un rapport non modifié de la part du Bureau du vérificateur général pour l'exercice 2012-2013.

Le Commissariat a achevé la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale relative à la gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI). Le déménagement des bureaux a permis de mettre à jour et de normaliser l'infrastructure de TI de l'organisation. Cette étape a permis de réduire grandement la quantité de matériel requis et d'améliorer le fonctionnement des systèmes, ce qui a eu pour résultat une diminution de 30 % des demandes adressées au service d'assistance informatique. Le groupe des TI a également peaufiné le volet juridique du système de gestion des cas du Commissariat, tandis que l'équipe de GI a continué la mise à jour du système de gestion des documents et des dossiers et a assuré la conformité avec les diverses directives et politiques.

En 2013-2014, le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a répondu à 31 demandes d'accès et à 9 demandes liées à la protection des renseignements personnels, et ce, dans les délais statutaires, dont la grande majorité en moins de 30 jours. Les membres du Secrétariat ont donné des formations sur les procédures aux employés du Commissariat tout au long de l'année, et les Services juridiques ont offert des séances sur l'exercice du pouvoir discrétionnaire, la communication avec les institutions et les exceptions particulières.

Dans le cadre des activités de la Semaine du droit à l'information de 2013, le Commissariat, conjointement avec la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa, a organisé une conférence sur l'accès à l'information. Cette conférence a réuni plus de 130 personnes dans des discussions de groupe, dont des spécialistes de l'accès à l'information, des représentants du gouvernement, des journalistes, des universitaires et des avocats.

Les Services organisationnels ont réalisé tout ce travail avec un nombre minimal d'employés. S'il est vrai que la réduction de ce groupe à un nombre minimal d'employés a permis à la commissaire de maximiser le nombre d'enquêteurs, il n'en demeure pas moins que cette réalité exerce des pressions sur les responsables des fonctions internes essentielles, telles que la gestion des finances et la conformité avec les différentes exigences des politiques fédérales.

# Section III : Renseignements supplémentaires

## Faits saillants des états financiers

Commissariat à l'information du Canada
État consolidé des résultats de fonctionnement et de la situation financière nette
(données non auditées)
Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014
(en dollars)

| | Résultats attendus 2013-2014 | Résultats réels 2013-2014 | Résultats réels 2012-2013 | Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014) | Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013) |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des charges | 14 394 968 | 15 240 038 | 13 975 778 | 845 070 | 1 264 260 |
| Total des revenus | - | - | - | - | - |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 14 394 968 | 15 240 038 | 13 975 778 | 845 070 | 1 264 260 |
| Situation financière nette du ministère | 1 503 524 | 1 531 474 | (187 263) | 27 950 | 1 718 737 |

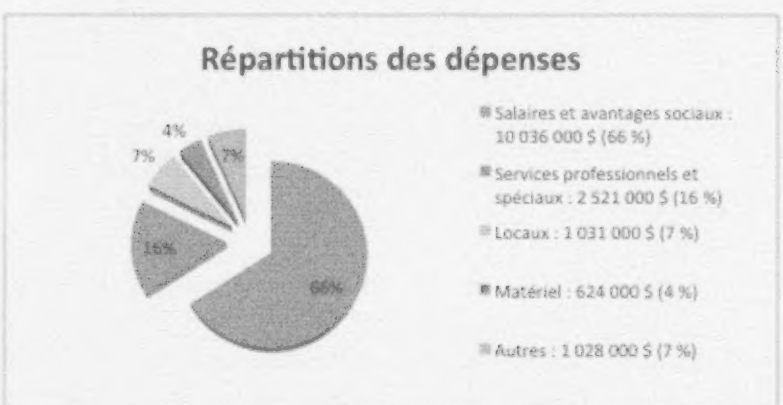


Le graphique de gauche montre la répartition des dépenses du Commissariat en 2013-2014. Près des trois quarts des dépenses du Commissariat représentaient les salaires et les avantages sociaux des employés ainsi que les honoraires des conseillers dont les services ont été retenus par la commissaire pour compléter ses équipes juridique et d'enquête à l'appui du programme, selon les besoins. Ces chiffres montrent le fort coefficient de main-d'œuvre au sein de l'organisation et à l'égard de ses activités. Étant donné la large part de ces coûts, toute réduction budgétaire supplémentaire (telle que le gel des dépenses de fonctionnement annoncé lors du discours du Trône 2013) aurait une grande incidence sur la capacité de la commissaire

d'enquêter sur les plaintes qui se font de plus en plus nombreuses et, par le fait même, sur sa capacité de remplir son mandat. En effet, le Commissariat fonctionne à moindre coût et il n'est pas en mesure d'absorber ces réductions.

La deuxième dépense la plus importante correspondait aux services professionnels et spéciaux (16 %), suivie par les frais d'hébergement (7 %), l'achat de matériel (4 %) et toutes les autres dépenses (7 %).

Commissariat à l'information du Canada
État consolidé de la situation financière (données non auditées)
Au 31 mars 2014
(en dollars)

| | 2013-2014 | 2012-2013 | Écart (2013-2014 moins 2012-2013) |
|---|---|---|---|
| Total des passifs nets | 1 922 784 | 1 991 629 | (68 845) |
| Total des actifs financiers nets | 1 042 257 | 918 493 | 123 764 |
| Dette nette du ministère | 880 527 | 1 073 136 | (192 609) |
| Total des actifs non financiers | 2 412 001 | 885 873 | 1 526 128 |
| Situation financière nette du ministère | 1 531 474 | (187 263) | 1 718 737 |

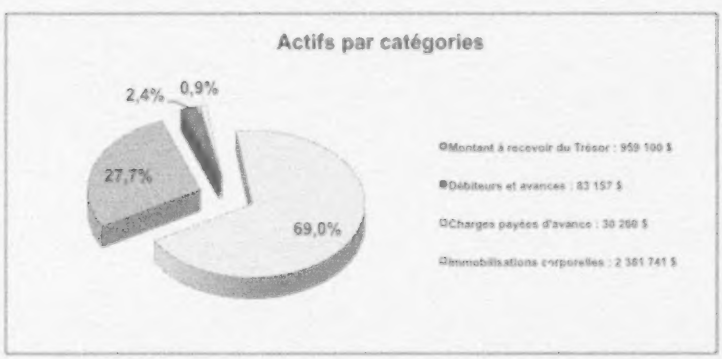


Les graphiques suivants illustrent la répartition de nos actifs et de notre passif en 2013-2014.

Pour 2013-2014, le total des actifs du Commissariat s'élevait à 3,5 millions de dollars. Les immobilisations corporelles constituaient le plus gros groupe d'actifs (69 %). Les actifs de la catégorie « Sommes à recevoir du Trésor » représentaient approximativement 28 %, tandis que le reste des actifs était constitué des comptes débiteurs ainsi que des avances, et des charges payées d'avance.

Le total des actifs du Commissariat a augmenté de 1,5 million de dollars (52 %) en 2013-2014 par rapport à 2012-2013, principalement en raison du changement de la valeur des immobilisations corporelles capitalisées à la suite du déménagement des bureaux.

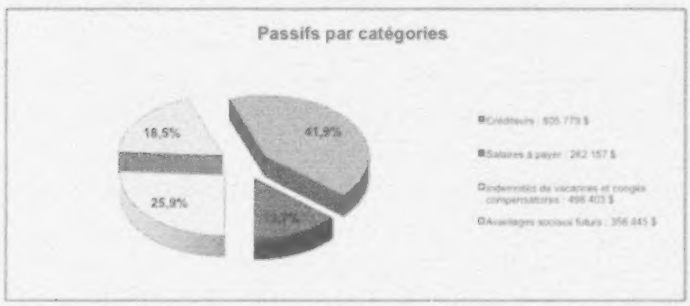


En 2013-2014, le passif total s'élevait à 1,9 million de dollars et était composé de quatre éléments : les comptes créditeurs de 805 779 $ (42 % du passif total), principalement composés des sommes que l'organisation doit à des fournisseurs externes; les indemnités de vacances et les congés compensatoires de 498 403 $ (26 %); les avantages sociaux futurs (passif au titre des indemnités de départ) de 356 445 $ (19 %); les salaires à payer aux employés, de 262 157 $ (14 %). Le total de 1,9 million de dollars inscrit à titre de passif est un montant semblable à celui de 2012-2013.

## États financiers

Le site Web du Commissariat présente les états financiers audités les plus récents de l'organisation, la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers et l'annexe correspondante relative à l'élaboration et à l'évaluation de notre système de contrôles internes[10].

## Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*[11]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

## Section IV : Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Layla Michaud
Directrice générale, Services organisationnels
Commissariat à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Téléphone : 819-994-0004
Télécopieur : 819-994-1768
Courriel : layla.michaud@ci-oic.gc.ca
Site Web : www.ci-oic.gc.ca

## Annexe : Définitions

**Architecture d'alignement de programmes :** Inventaire structuré des programmes exécutés par une organisation et présentant les programmes de façon hiérarchisée et les résultats stratégiques ministériels auxquels ils contribuent.

**Cadre pangouvernemental :** Cadre qui établit les liens entre les contributions financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits en faisant correspondre leurs programmes avec un ensemble de 16 objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement dans son ensemble, regroupés en quatre secteurs de dépenses.

**Cible :** Rendement mesurable ou niveau de réussite prévu par une organisation ou attendu d'un programme ou d'une initiative au cours d'une période donnée. Les cibles peuvent être quantitatives ou qualitatives.

**Crédit :** Toute autorisation du Parlement de payer des sommes d'argent à même le Trésor.

**Dépense prévue :** Aux fins des Rapports sur les plans et les priorités (RPP) et des Rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues désignent les montants pour lesquels une approbation du Conseil du Trésor doit être obtenue au plus tard le 1er février. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent comprendre des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le budget principal des dépenses.

On s'attend à ce qu'un ministère sache les autorisations qu'il a demandées et reçues. Il est de la responsabilité du ministère de déterminer les dépenses prévues et d'être en mesure de défendre les dépenses et les chiffres de la comptabilité d'exercice présentés dans ses RPP et RMR.

**Dépenses budgétaires :** Dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'État.

**Dépenses non budgétaires :** Dépenses nettes et recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**Équivalent temps plein :** Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète d'année-personne dans un budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

**Indicateur de rendement :** Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un résultat ou un extrant dans le but de déterminer dans quelle mesure une organisation, une politique, un programme ou une initiative atteint les résultats attendus.

**Plans :** Énoncé de choix stratégiques qui présente de l'information sur la manière dont une organisation entend concrétiser ses priorités et obtenir les résultats connexes. En général, un plan justifiera les stratégies choisies et portera essentiellement sur les actions qui mènent au résultat attendu.

**Priorités :** Plans ou projets qu'une organisation a choisi de favoriser et sur lesquels elle prépare des rapports au cours de la période de planification. Elles représentent les éléments les plus importants ou ce qui doit être fait en priorité pour appuyer l'atteinte des résultats stratégiques souhaités.

**Production de rapports sur le rendement :** Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur les faits. L'établissement de rapports sur le rendement appuie la prise de décision, la responsabilisation et la transparence.

**Programme temporisé :** Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Une fois le programme arrivé à échéance, il convient de décider s'il doit être maintenu ou non. En cas de renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**Programme :** Groupe d'intrants et d'activités connexes, qui sont gérés de manière à répondre à des besoins particuliers et à produire des résultats précis, et qui sont traités comme une unité budgétaire.

**Rapport ministériel sur le rendement :** Compte rendu des accomplissements réels d'une organisation en fonction des plans, des priorités et des résultats escomptés qui ont été établis dans son rapport sur les plans et les priorités connexes. Ces rapports sont déposés au Parlement à l'automne.

**Rapport sur les plans et les priorités :** Fournit des renseignements sur les plans et le rendement escompté des organisations désignées sur une période de trois ans. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

**Rendement :** Mesure de ce qu'accomplit un gouvernement à l'aide des ses ressources pour produire ses résultats ainsi que du degré de correspondance de ces résultats avec les objectifs établis et de la capacité à tirer des leçons de l'expérience.

**Résultat stratégique :** Avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat, de la vision et des fonctions de base d'une organisation.

**Résultats du gouvernement du Canada :** Ensemble de 16 objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier, regroupés en quatre secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Résultats :** Conséquence externe attribuable, en partie, à une organisation, à une politique, à un programme ou à une initiative. Les résultats ne sont pas le fait d'une seule organisation, d'une seule politique, d'un seul programme ou d'une seule initiative. Ils relèvent plutôt de la sphère d'influence de l'organisation.

**Structure de gestion des ressources et des résultats :** Cadre d'ensemble qui consiste en un inventaire des programmes, des ressources, des résultats, de la mesure du rendement et de l'information sur la régie d'une organisation. Les programmes et les résultats sont décrits de manière à mettre en évidence les liens hiérarchiques entre eux ainsi que les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de gestion des ressources et des résultats est élaborée à partir d'une architecture d'alignement de programme.

# Notes de fin de document

[1] Les droits conférés par la *Loi* s'étendent aux institutions gouvernementales, qui ont le droit, et parfois même l'obligation, de refuser de divulguer des renseignements aux demandeurs. C'est pourquoi la commissaire tentera de modifier cet énoncé et le seul résultat stratégique du Commissariat en conséquence.

[2] Semaine du droit à l'information : http://www.oic-ci.gc.ca/rtk-dai-fra/; dialogue constant avec les Canadiens, le Parlement et les institutions fédérales : http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rrm-slr-consult.aspx.

[3] Tel qu'il est indiqué dans la note 1, la commissaire tentera de modifier légèrement le résultat stratégique afin qu'il tienne compte de son rôle qui consiste notamment à protéger tous les droits d'accès à l'information conférés par la *Loi* et pas seulement ceux des demandeurs.

[4] Selon le rapport annuel 2012-2013 de la commissaire (http://www.oic-ci.gc.ca/fra/annual-reports-rapports-annuel_2012-2013_5.aspx). Ce pourcentage comprend les plaintes diverses, qui étaient alors classées comme des plaintes administratives. Depuis le 1er avril 2013, la commissaire compte l'ensemble des plaintes diverses comme des plaintes de refus. Une fois ce changement pris en compte, la hausse des plaintes administratives en 2012-2013 était de 33 %.

[5] Cadre pangouvernemental : http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

[6] *Comptes publics du Canada 2014* : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html.

[7] Voir la note 1.

[8] *La messagerie instantanée : un risque pour l'accès à l'information*, http://www.oic-ci.gc.ca/fra/pin-to-pin-nip-a-nip.aspx; *Ingérence dans l'accès à l'information : Partie 2* : http://www.oic-ci.gc.ca/fra/ingerence-dans-acces-a-l%E2%80%99information-partie-2-interference-with-access-to-information-part-2.aspx.

[9] *Plan intégré de vérification et d'évaluation axé sur les risques – 2014-2018* : http://www.oic-ci.gc.ca/fra/plan-integre-de-v%C3%A9rification-et-d%E2%80%99%C3%A9valuation-ax%C3%A9-sur-les-risques-2014-2018-integrated-risk-based-internal-audit-and-evaluation-plan.aspx.

[10] Commissariat à l'information du Canada, http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans_cor-inf-inf-cor_oag-report-rapport-bvg.aspx.

[11] *Dépenses fiscales et les évaluations* : http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.